

## ESPRIT ET FONCTIONNEMENT DU GROUPE-FRANCE AMATEUR

### EXTRAIT DE LA CHARTE DE LA SÉLECTION FÉDÉRALE (HAUT-NIVEAU AMATEUR) - 01/09/2020

#### I - Exigences et fonctionnement

1/ Le club de l'athlète concerné doit être obligatoirement affilié à la FSC-France depuis deux saisons et respecter un quota de licences défini après la réélection du bureau exécutif fédéral lors de l'A.G. électorale (Période, 2020-2024, pour un club de moins de 20 adhérents : 10 licences au minimum et pour un club de plus de 20 adhérents : 15 licences au minimum).

2/ Les disciplines internationales concernées par le sport de haut-niveau sont :

##### 1 - MATT SPORTS :

– Activités martiales (combat et formes) : Karate kumite, Sanda, Traditional forms [TF] (Hard Style Japanese, Korean Patterns) – Free-Style Forms [FS] (Creative Music Empty Hand, Disabled Martial Arts)\*  
– Activités techniques d'opposition (Mat light) : Point-fighting [PF], Light-contact SANS low-kick [LC], Low-kick light [LKL], K1-light [K1L], Martial boxe light [BL], Grappling [GR] – kid 11-12 ans, cadet 13-15 ans, junior 16-17 ans, adulte 18-40 ans, vétéran 41 ans et +.

##### 2 - RINGS SPORTS :

– Précombat (Ring continuous) : Full-contact [FC], Low-kick [LK], K1, Thai-boxing [TB], MMA, Martial boxe [B] – précombat junior 16-18 ans.

– Combat : Full-contact [FC], Low-kick [LK], K1, Thai-boxing [TB], MMA (Substrike), Martial boxe [B] – combat adulte 19-40 ans.

(\*) Disciplinés pour les formes martiales : formes externes, formes internes ou formes modernes au choix : kata, artistic-forms, musical-forms, etc.

– Hard styles empty Hand : Kickboxing (aéro-kick), Karate or Taekwondo

– Soft styles empty Hand : Kung Fu, Wu-Shu and Capoeira

– Hard styles weapons : Kama, Sai, Tonfa, Nunchaku, Bo, Katana

– Soft styles weapons : Naginata, Nunchaku, Tai Chi Chuan Sword, Whip Chain

3/ Les résultats des artistes martiaux et combattants tout au long de la saison en cours, lors des compétitions fédérales de la série « élite amateur » (Coupe de France, championnat national, open national et tournoi de France) et compétitions internationales, sont les critères déterminants pour participer au stage de sélection du Groupe-France.

4/ Pour un EURO ou un MONDIAL, sont prévus DEUX qualifiables par catégorie et une participation à DEUX disciplines au maximum. Sont convoqués au stage de détection (fin septembre /début octobre selon la zone géographique) par ordre de la valeur de titre sportif et également par le cumul du meilleur palmarès :

- Pour les **activités techniques** ci-dessus, les lauréats des championnats nationaux, catégories jeunes (12 à 17 ans), adultes (18 à 34 ans), vétéran (35 ans et plus),
- Et pour les **disciplines de plein impact**, notamment les lauréats des championnats nationaux en précombat cadet(te)/junior-B 15-16-17 ans, combat junior-A (18-19 ans) et combat senior (20-39 ans), en *Low-kick, K-1, Full-contact, Muay-thaï, Shoot-boxing, MMA, Boxe*

1<sup>er</sup> rang : le **champion national de la « série élite »** de la saison en cours.

2<sup>ème</sup> rang : le **vice-champion national de la « série élite »** de la saison en cours ou/et le **vainqueur de la coupe de France de la « série élite »**.

3<sup>ème</sup> rang : le **médaillé d'or d'un championnat international** (Euro ou Mondial) de la saison passée.

4<sup>ème</sup> rang : le **médaillé d'argent d'un championnat international** (Euro ou du Mondial) de la saison passée et à défaut le médaillé de bronze.

N.B. : en cas de case vide, le président de la FSC en concertation avec le responsable des sélectionneurs nationaux s'accorde le droit de convoquer à un stage de détection un athlète ne rentrant pas dans les dispositions précédentes mais à contrario détenteur d'un palmarès élogieux.

5/ Un athlète convoqué doit se présenter obligatoirement lors des stages de préparation ou/et de sélection en vue des rendez-vous internationaux.

6/ Un responsable de club doit accepter que son athlète sélectionné dans le Groupe-France soit encadré par les entraîneurs nationaux du Groupe-France. Les entraîneurs de clubs ne peuvent pas assister aux entraînements du Groupe-France. Par contre, ils peuvent participer au coaching à l'occasion des tournois internationaux et sous réserve lors d'un Euro ou d'un Mondial amateur. À l'issue d'un stage de détection, un bilan d'observation de l'athlète sera remis à l'entraîneur de club afin d'entrevoir, au sein de son club, des pistes de travail de préparation complémentaire.

7/ La participation aux championnats internationaux amateurs entraîne la prise en charge financière d'un club et de son athlète (en partie ou en totalité suivant le cas). Une aide substantielle pour soulager les combattants pourra être envisagée en fonction des moyens fédéraux du moment (notamment pour l'Euro amateur ou le Mondial amateur).

### **II - But d'un stage de préparation et de détection pour un rendez-vous international**

Evaluer l'athlète sur ses capacités technicotactiques, physiques, mentales et son attitude en général à intégrer la sélection française. Si l'athlète est reconnu apte par le Comité de sélection de stage de détection, il sera inscrit sur la liste des membres de la sélection fédérale. Ce dernier doit être disponible pour sa participation aux divers événements internationaux prévus au calendrier et même si besoin au pied levé. En cas de défaillance d'un athlète sélectionné le second sur la liste pourra être retenu.

### **III - Le statut de membre de la sélection fédérale se perd sur :**

- Non participation au championnat fédéral amateur ou/et de la coupe de France de la saison en cours ou passée selon la discipline concernée.
- Pour les activités de plein-contact : participation au tournoi national pro.
- Pour les activités de plein-contact : participation à une ceinture Classe B (ProAm) en France ou à l'étranger
- Non participation aux stages de préparation ou/et de détection du Groupe-France.
- Refus de travailler avec l'encadrement de la sélection fédérale.
- Comportement inadapté envers le staff d'encadrement, envers les membres du Groupe-France, ou attitude déplacée sur l'espace de compétition ou dans la vie de tous les jours.
- Non présentation à un rendez-vous international antérieur.
- Refus de régler les frais relatifs au championnat international en question (droit d'inscription et complément des frais de transport et d'hébergement/restauration).

**Fait à Gradignan, règlement modifié le 01 septembre 2020**